

**Direction Générale
Pôle Administratif-Fondation Sabatié**

Le Directeur

Libourne, le 4 janvier 2025

Secrétariat

Tél. : 05 57 55 35.03

Fax : 05 57 55 34.26

DECISION N°2025-4

Le Directeur du Centre Hospitalier de Libourne

- VU les articles L3131-7 et suivants du Code de la Santé publique
- VU les articles R3131-13 et R3131-14 du Code de la Santé publique
- VU les articles L3110-7 à L3110-10 du Code de la Santé publique
- VU le plan de gestion des tensions hospitalières du Centre Hospitalier de Libourne

CONSIDERANT l'activité importante au sein du service des urgences du Centre Hospitalier depuis plusieurs jours et les difficultés pour hospitaliser les patients nécessitant une prise en charge

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité des soins et la prise en charge des patients en mettant en œuvre une organisation adaptée, et corrélativement la nécessité d'anticiper les adaptations qui s'imposent

Décide

Le Plan Blanc (niveau 1) du Centre Hospitalier de Libourne est activé à compter du 4 janvier 2025 pour une durée maximale de 7 jours.

Sauf nouvelle décision, le plan sera levé le 11 janvier 2025.

Le Directeur,



Christian SOUBIE

